Procès-verbal assemblée générale de la coopérative scolaire de l’école térésa le 19 mai 2016

Présents : mesdames boussès carré delmas gutknecht willien monsieur noguès

Elections : président : mme carré trésorier : mme willien secrétaire : mme boussès

Mandataire : mme delmas

Nous avons du restreindre nos activités scolaires car nous n’avons pas eu pour la première année en 2016 de subvention de fonctionnement pour nos activités complémentaires scolaires périscolaires postscolaires et nous n’avons pu renouveler notre parc à vélos vieux de 30 ans.

Orientation budgétaire :

Budget 2014/2015 16000 euros

Budget 2015/2016 10000 euros

Budget 2016/2017 14000 euros

La coopérative scolaire de l’école térésa n’est pas une personne morale seule la mandataire mme delmas représente et agit au nom de l’occe 34 qui reçoit les subventions et les reverse aux coopératives scolaires concernées.

Pour l’année scolaire 2016/2017 nous sollicitons une subvention de la mairie de Montpellier dans le cadre de la réussite éducative pour l’année civile 2017 de :

Fonctionnement fiche a : 1400 euros

Classe équitation fiche c5 : 2160 euros

Pedt vélos fiche c6 : 2000 euros

Nous souhaitons faire vivre les principes et les vertus de la coopération que nous articulons avec le projet d’école et le projet de territoire dans notre quartier vert-bois par un climat coopératif, des activités d’apprentissage, une solidarité de groupe, des moments festifs. La vie de l’école a besoin de plus mais nous nous heurtons à l’augmentation des coûts et à la baisse des financements.

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président  Mme Carré Annie | Le Mandataire  Mme Delmas Elza |

La Présidente

Mme Carré Annie